



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 12 décembre 2022
à 15 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public

PROCÈS-VERBAL

- 10.04** Dépôt du procès-verbal de la séance de consultation publique du 30 novembre 2022 à 19 h.

20 – Affaires contractuelles

SUBVENTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 20.01** Amender la résolution CA21 20455 afin de majorer de 18 210 \$ les contributions versées dans le cadre des ententes avec la Maison des Jeunes de LaSalle, Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal. Autoriser la signature des addendas afférents.
1227405013
- 20.02** Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle.
1224629009

20.03 Féliciter la Paroisse St-Télésphore pour son 70e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 400 \$
1224629010

SUBVENTION - SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

20.04 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 999 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et autoriser la signature de la convention à cet effet.
1228317007

AUTRES AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.05 Exercer la seconde année d'option de prolongation du contrat de gestion des installations aquatiques au Groupe Sodem inc. dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17147 pour l'année 2023 pour un montant maximum de 928 085,79 \$, taxes incluses et autoriser la signature de l'Addenda 4.
1223630012

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT

30.01 Permettre à l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar Inc. de tenir un feu d'artifice de type familial le 29 décembre 2022 de 20 h 30 à 21 h 00 sur le site du temple du même nom.
1229309037

40 – Réglementation

ADOPTION

40.01 Adopter le règlement de tarification numéro LAS-0154.
1222484016

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1227405013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 18 210 \$ pour les contributions versées dans le cadre des ententes avec la Maison des Jeunes de LaSalle, Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal. Autoriser la signature des addendas afférents.

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 18 210 \$ pour les contributions financières versées dans le cadre des ententes avec la Maison des Jeunes de LaSalle, Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal.
D'approuver les trois (3) conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Maison des Jeunes de LaSalle	C'est ton devoir	8 130 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	CAED - Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement	4 140 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École de milieu de LaSalle	5 940 \$

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-12-05 10:47

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227405013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 18 210 \$ pour les contributions versées dans le cadre des ententes avec la Maison des Jeunes de LaSalle, Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal. Autoriser la signature des addendas afférents.

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

À la suite d'un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local et ce dans tous les arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 200455 - 1214629007 : Accorder un soutien financier à la Maison des Jeunes de LaSalle au montant de 9 862,25 \$ pour le programme, C'est ton devoir et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal au montant de 12 900,75 \$ pour les programmes École de milieu de LaSalle et Centre d'affaires étudiant Desjardins et autoriser la signature des conventions à cet effet.

CM18 0383 : Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

CM17 1000 : Approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 M\$ à la Ville

aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018).

DESCRIPTION

Maison des jeunes de LaSalle

Projet : C'est ton devoir

Montant recommandé : 8 130 \$

La Maison des jeunes (MDJ) est située à l'extrémité ouest du quartier Airlie/Bayne, un quartier défavorisé présentement en processus de revitalisation, où il y a un pourcentage élevé de familles monoparentales et où le taux de chômage est très élevé. Environ 95 % des jeunes fréquentant la MDJ sont issus de familles immigrantes et plusieurs d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté. Selon Réseau Réussite Montréal (2013), le quartier est ciblé dans le dossier de la persévérance scolaire, tant pour la commission scolaire francophone qu'anglophone. À l'école secondaire Cavelier-De LaSalle, d'où proviennent la majorité des membres de la MDJ, un élève sur cinq quitte l'école sans diplôme ni qualification (2011).

Le projet d'aide aux devoirs vise à favoriser l'apprentissage des jeunes de 12 à 17 ans fréquentant la Maison des jeunes de LaSalle, en mettant à leur disposition des ressources (humaines et matérielles) qu'ils peuvent utiliser après la fin des classes afin de compléter leurs travaux scolaires et les aider dans leur développement académique. La MDJ ciblera, encadrera et offrira de petits contrats à certains jeunes afin qu'ils puissent effectuer du tutorat auprès des étudiants. Du même coup, la MDJ fournira du matériel, que ce soit des ordinateurs, cahiers de notes, crayons ou des outils de référence tels que des dictionnaires et livres de grammaire. De plus, nous souhaitons favoriser l'apprentissage en utilisant différentes approches, ce qui nous amène à mettre notamment sur pied un club de lecture pendant l'été et des cours sur des disciplines supplémentaires comme l'informatique et l'impression 3D.

Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal

Projet : Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement

Montant recommandé : 4 140 \$

Le Centre d'affaires étudiant Desjardins a pour mission de soutenir les élèves de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle dans la réalisation de projets entrepreneuriaux ainsi que de les sensibiliser à l'entrepreneuriat et à la coopération par diverses activités. Le CAED a mis sur pied un comité de financement visant à offrir des fonds aux élèves désirant mettre sur pied des projets entrepreneuriaux. Le comité de financement est géré selon le mode coopératif par des élèves de l'école qui, en collaboration avec les agentes de sensibilisation à l'entrepreneuriat du Carrefour Jeunesse Emploi de LaSalle, évaluent les projets et octroient le financement. Ils se chargent aussi de faire connaître le comité dans l'école et décident eux-mêmes des critères de financement et du moyen d'évaluation des demandes.

Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal

Projet : École du milieu LaSalle

Montant recommandé: 5 940 \$

L'École du milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problèmes de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des cours préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire au moyen d'un enseignement personnalisé et de mentorat

scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage.

En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme *Intégration sociale*. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à participer au fonctionnement de l'École du milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif. L'École du milieu LaSalle a donc pour objectif de permettre la scolarisation de ses participants, mais également de favoriser leur développement personnel, l'augmentation de leur confiance en soi et leur participation citoyenne.

JUSTIFICATION

Les projets répondent aussi aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022. La Maison des jeunes de LaSalle et Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal sont membres de la Table de concertation jeunesse de LaSalle et de la Table de développement social de LaSalle. Ils sont également des organismes reconnus selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Les fonds sont réservés par les demandes d'achat

Imputation : 2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.00000.00000

DA # 750865 Destination Travail - Centre d'affaires étudiant Desjardins (CAED) et École de Milieu

DA # 750863 Maison des Jeunes - C'est ton devoir

Organisme	Projet	Soutien accordé				Soutien additionnel recommandé pour 2022	
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022		
Maison des Jeunes de LaSalle	C'est ton devoir	9 529 \$	9 862,25 \$	9 862 \$	9 862 \$	8 130 \$	DA #750863
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	CAED - Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement	4 504 \$	5 250,75 \$	5 251 \$	5 251 \$	4 140 \$	DA #750865
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École de milieu de LaSalle	8 730 \$	7 650 \$	7 650 \$	7 650 \$	5 940 \$	DA #750865

MONTRÉAL 2030

Dans son Plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à offrir à l'ensemble des

Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (orientation 19). Elle s'engage également à accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision (orientation 10). L'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine est une manière d'opérationnaliser ces ambitions.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets retenus s'inscrivent dans les orientations du programme et dans les axes d'interventions du plan d'action de la Politique de l'enfant. De plus, ils rejoignent les enjeux nommés sur le territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La réalisation des projets par les organismes peuvent nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission des organismes en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de les organismes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement puisque les organismes devront fournir un rapport mi-étape et final. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
loisirs et dév. social



Dossier # : 1224629009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle.

D'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-12-07 11:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1224629009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Avec la pandémie de COVID-19, en mars 2020, l'organisme Moisson Montréal est confronté à une hausse fulgurante de la demande alimentaire. En temps normal, sans la pandémie, une personne sur six souffre d'insécurité alimentaire à Montréal. Ce ratio a considérablement changé au cours des derniers mois alors que de nombreuses familles se sont retrouvées sans revenus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0368 (dossier 1207551019) : Accorder une contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
CA20 20 0182 (dossier 1202365007) : Approuver la contribution exceptionnelle de 25 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

CA 19 20 0457 (dossier 1194629028) : Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

DESCRIPTION

Contribution financière de 5 000 \$ à Moisson Montréal qui approvisionne les banques alimentaires qui desservent les citoyens de LaSalle.

JUSTIFICATION

La sécurité alimentaire rejoint plus spécifiquement l'orientation 2 du plan laSallois de développement social «Alimentation» dont la stratégie 2.1.2 «*Créer des occasions variées facilitant l'accès à une saine alimentation, particulièrement pour les jeunes, leurs familles, les personnes seules et les personnes âgées .*» C'est donc une des priorités à l'arrondissement de LaSalle.

L'alimentation fait également partie du Projet d'impact collectif (PIC) réunissant plus d'une douzaine d'acteurs du milieu.

La distribution d'aliments par Moisson Montréal est essentielle auprès des organismes de LaSalle afin que ceux-ci poursuivent leurs aides alimentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 5 000 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes communautaires ne seraient pas approvisionnés par Moisson Montréal, il leur sera plus difficile de subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables de l'arrondissement de LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-05

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1224629010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Féliciter la Paroisse St-Téléspore pour son 70e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 400 \$

De féliciter la Paroisse St-Téléspore pour leur 70e anniversaire;
D'accorder une contribution financière de 400 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-12-09 08:36

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1224629010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter la Paroisse St-Télésphore pour son 70e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 400 \$

CONTENU**CONTEXTE**

La Paroisse St-Télésphore sollicite l'arrondissement afin de souligner leur 70e anniversaire de fondation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Une contribution financière est demandée dans le cadre d'une levée de fonds pour souligner leur 70e anniversaire de fondation.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement reconnaît l'implication de la Paroisse St-Télésphore dans la communauté et souhaite souligner l'anniversaire de fondation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 400 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2022-12-08



Dossier # : 1228317007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 999 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et autoriser la signature de la convention à cet effet.

D'approuver la convention à intervenir avec la Maison des jeunes de LaSalle pour la réalisation du projet Portrait des jeunes de 12 à 17 ans de l'arrondissement de LaSalle au 31 décembre 2022, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 sur le territoire de LaSalle;

D'accorder un soutien financier de 9 999 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle à cette fin;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-12-02 10:52

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228317007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 999 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et autoriser la signature de la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du *Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes* est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances. Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et à prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens. Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale;
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention;
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles.

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux);
- Les exercices de priorisation collective, de résolution de problème ou de planification concertée;
- Le développement d'outils spécifiques.

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0350 (1227551017) - 11 octobre 2022 : D'approuver les conventions à intervenir avec la Maison des jeunes de LaSalle pour la réalisation des projets Savoir se voir en gang et Point de mire et Agir, Munir, Prévenir auprès des jeunes adultes pour la période du 1er juin au 31 décembre 2022, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 sur le territoire de LaSalle;
D'accorder un soutien financier de 76 328 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle à cette fin;
D'accorder un soutien financier de 31 306 \$ à CUMULUS à cette fin.

CA21 20 0274 (1217551013) - 12 juillet 2021 : Accorder un soutien financier de 82 500 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle afin de réaliser les projets Savoir se voir en gang et Point de mire du 5 avril au 31 décembre 2021, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 et approuver les projets de convention à cette fin.

CA20 20 0255 (1207551014) - 13 juillet 2020 : Accorder un soutien financier de 82 500 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle afin de réaliser les projets Savoir se voir en gang et Point de mire pour la période 6 avril au 30 décembre pour le projet Savoir se voir en gang et du 1er juin au 30 décembre pour le projet Point de Mire, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020. Approuver les projets de convention à cette fin.

CE20 0144 du 5 février 2020 : Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

DESCRIPTION

Organisme : Maison des jeunes de LaSalle

Projet : Portrait des jeunes de 12 à 17 ans de l'arrondissement de LaSalle

Le projet a été proposé par une jeune membre de 17 ans de la Maison des jeunes de LaSalle. Celui-ci vise à dresser un portrait des problématiques liées à la violence et à la détresse vécues par les jeunes de 12 à 17 ans dans l'arrondissement de LaSalle (criminalité, violence familiale, cyberintimidation, etc.). Il existe présentement très peu de données sur lesquelles les organismes peuvent s'appuyer pour la mise en place de projets liés aux problématiques soulevées par la Table d'action et de concertation jeunesse de l'arrondissement de LaSalle (TACJAL). Le projet permettrait de faire un portrait global des jeunes et ainsi d'orienter plus efficacement les actions des différents acteurs de l'arrondissement afin de maximiser la portée des interventions. Ce portrait se veut bénéfique pour toutes les entités et

partenaires de l'arrondissement alors qu'il permettra d'identifier des problématiques et enjeux spécifiques liés aux jeunes. Il viendra également démontrer la faisabilité d'un potentiel projet d'hébergement jeunesse (implantation d'une résidence) pour les 12-17 ans en situation de détresse et qui se retrouvent à l'extérieur du système de la santé. (CIUSSS ODIM, DPJ...).

Le portrait sera effectué par une sociologue diplômée de l'UQAM.

Le mandat devra comporter les éléments suivants :

- Constat et bilan des informations disponibles, synthèse des problématiques;
- Élaborer un sondage pour les jeunes de 12 à 17 ans (participation et collaboration des deux écoles secondaires du territoire);
- Analyse des données récoltées;
- Évaluer la faisabilité d'un projet de maison d'hébergement pour jeunes en détresse à LaSalle;
- Rédiger le portrait et le présenter aux organismes jeunesse de la Table de concertation jeunesse de LaSalle.

Contributions : 9 999 \$ par le Programme montréalais de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.

JUSTIFICATION

La sécurité et le sentiment de sécurité sont des conditions essentielles à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des jeunes Montréalaises et Montréalais. Bien que tous les jeunes soient susceptibles un jour ou l'autre d'être victimes de violences, les plus vulnérables sont celles et ceux qui cumulent plusieurs facteurs de risque et pour qui les facteurs de protection sont absents ou inadéquats. Ces facteurs sont souvent communs à différentes problématiques jeunesse, incluant les violences à caractère sexuel, la délinquance et l'abus de substances. L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

- Quartiers défavorisés Alirrie-Bayne et les Heights de LaSalle où l'on retrouve de la pauvreté, de la violence intrafamiliale et une consommation plus élevée de cannabis et autres stupéfiants;
- Augmentation des facteurs de risque à l'adhésion aux gangs et autres comportements délinquants.

Le portrait permettra d'identifier des problématiques et enjeux spécifiques liés aux jeunes dans les quartiers ciblés. Il viendra également démontrer la faisabilité d'un potentiel projet d'hébergement jeunesse (implantation d'une résidence) pour les 12 à 17 ans en situation de détresse et qui se retrouvent à l'extérieur du système de la santé. (CIUSSS ODIM, DPJ...)

Les projets présentés sont en lien avec les priorités de l'arrondissement ainsi que les objectifs du programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 9 999 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. La date de début de certains de ces projets est antérieure à celle de l'approbation des soutiens par l'instance décisionnelle. Toutefois, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début des projets. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour les mêmes projets au cours

des dernières années se résume comme suit :
Les fonds sont réservés par les demandes d'achat # **DA 750768**.

Imputation : 2101.0010000.101219.05803.61900.016491.0000.003676.052133.00000.00000

Organisme	Projets		2022	Total	DA
Maison des Jeunes de LaSalle	Portrait des jeunes de 12 à 17 ans de l'arrondissement de LaSalle	Programme montréalais de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	9 999 \$	9 999 \$	# 750768

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030 suivante :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Plusieurs des initiatives mises en place à ce jour par la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine visent d'une part, à diminuer la criminalité, l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et d'autre part, à augmenter le sentiment de sécurité de la population laSalloise.

Le projet vise à accroître la capacité du milieu à agir auprès des jeunes afin de les soutenir dans la prévention et la réduction des comportements violents qu'ils adoptent ou qu'ils subissent. Les jeunes à risque de commettre et de subir de la violence sont connus et accompagnés par les partenaires communautaires. Ils ont accès aux ressources communautaires et institutionnelles et bénéficient d'un environnement bienveillant qui contribue à réduire la violence.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La réalisation des Projets de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'organisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir le rapport final aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cateline AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Dina HUSSEINI, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Cateline AUTIXIER, 21 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
loisirs et dév. social



Dossier # : 1223630012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la seconde année d'option de prolongation du contrat de gestion des installations aquatiques au Groupe Sodem inc. dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17147 pour l'année 2023 pour un montant maximum de 928 085,79 \$, taxes incluses et autoriser la signature de l'Addenda 4.

D'exercer la seconde année d'option de prolongation du contrat de gestion des installations aquatiques dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17147 pour l'année 2023 pour un montant maximum de 928 085,79 \$, taxes incluses;
D'autoriser la signature de l'Addenda 4 entre la Ville de Montréal et le Groupe Sodem inc. dans le cadre d'appel d'offres no. 18-17147;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cet addenda.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-12-08 16:16

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223630012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la seconde année d'option de prolongation du contrat de gestion des installations aquatiques au Groupe Sodem inc. dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17147 pour l'année 2023 pour un montant maximum de 928 085,79 \$, taxes incluses et autoriser la signature de l'Addenda 4.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'appel d'offres public no 18-17147, un contrat a été accordé au Groupe Sodem inc. pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures de l'arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Une première année d'option a été exercée pour l'année 2022 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2021. L'arrondissement de LaSalle souhaite exercer la seconde année d'option de prolongation prévue au contrat initial pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, pour un montant maximum de 928 085,79 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0394 (1217551020) - 4 octobre 2021 : Autoriser la signature de l'Addenda 2 du Contrat 18-17147 signé entre l'arrondissement de LaSalle et le Groupe Sodem inc., afin de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat de la gestion déléguée de l'Aquadôme et des piscines extérieures pour une période de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant maximum de 916 848.59 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

CA18 20 0555 (1186818088) - 10 décembre 2018 : Accorder un contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Appel d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le contrat de gestion déléguée octroyé en 2018 pour une période de trois (3) ans a pris fin le 31 décembre 2021. La première année d'option de prolongation du contrat pour l'année 2022 prendra fin le 31 décembre 2022. Il est recommandé d'exercer la seconde année d'option afin de maintenir l'offre de services pour l'année 2023.

Une somme de 40 897,76 \$ taxes incluses avait été déduite de la contrepartie prévue à l'article 2.01 du Contrat au moment de l'exercice de la première année d'option afin de tenir compte du retrait de la gestion de la piscine Raymond. Il a toutefois été démontré depuis que le calcul du montant précité aurait dû être différent en raison du fait que l'effectif

consacré à la gestion de la piscine Raymond était moindre. Il est donc recommandé d'autoriser la signature de l'addenda 4 afin de tenir compte de ce nouveau calcul pour l'année 2023. Ceci représente une diminution de 10,26 % du taux initial.

JUSTIFICATION

Ce contrat est nécessaire afin d'assurer une continuité de la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de la deuxième année d'option est modifiée afin de tenir compte du retrait de la piscine Raymond.

Une somme de 40 897,76 \$ taxes incluses a été déduite du contrat au moment de l'exercice de la première année d'option. SODEM a déposé à la division sports, loisirs et gestion des installations un portrait des charges et dépenses par piscine à LaSalle. Suite à notre analyse, il est convenu de modifier ce montant pour l'année 2023 afin d'être en cohérence avec le portrait déposé par SODEM soit de réduire les coûts initiaux attribuables aux piscines extérieures de 10,26 %.

Montants prévus pour l'année 2023 :		
	Taxes	Taxes incluses
Aquadôme	581 004,00 \$	668 009,35 \$
Piscines extérieures	223 452,60 \$	256 914,63 \$
Piscine Riverside	2 750,00 \$	3 161,81 \$
Total	807 206,60 \$	928 085,79 \$

Cette dépense est imputable au budget de fonctionnement 2023 de la Division gestion des installations, sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-octroi du contrat nous obligerait à maintenir les installations aquatiques fermées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le contrat initial peut nécessiter certains ajustements ou adaptations en raison de la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1229309037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar Inc. de tenir un feu d'artifice de type familial le 29 décembre 2022 de 20 h 30 à 21 h 00 sur le site du Temple du même nom

De permettre à l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar Inc. de tenir un feu d'artifice de type familial le 29 décembre 2022 de 20 h 30 à 21 h 00 sur le site du Temple du même nom. La permission accordée est conditionnelle à ce que l'Association retienne les services d'un artificier professionnel pour le déploiement du feu d'artifice.

La permission accordée est conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar Inc. doit respecter les normes et conditions de sécurité durant la tenue du feu, faute de quoi, il sera immédiatement mis fin à la tenue du feu d'artifice.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-29 12:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar Inc. de tenir un feu d'artifice de type familial le 29 décembre 2022 de 20 h 30 à 21 h 00 sur le site du Temple du même nom

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar Inc. demande à l'arrondissement la permission de tenir un feu d'artifice de type familial le 29 décembre 2022 sur le site du Temple du même nom dans le cadre de la fête organisée en l'honneur du 365e anniversaire du Guru Gobind Singh, dernier des dix Gurus du sikhisme et créateur du Khalsa.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA08 20 0658 (1083413137) - 3 novembre 2008 : D'entériner la permission accordée à l'association du Temple Sikh de LaSalle de tenir un feu d'artifice de type familial le 1er novembre 2008 sur le terrain adjacent au temple sur la rue Cordner, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations du SPIM. L'organisme a déposé le contrat et le permis de l'artificier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. L'association devra respecter les normes et conditions de sécurité durant la tenue du feu faute de quoi le feu d'artifice pourra être annulé sur le champ.

CA07 20 0746 (1073413145) - 3 décembre 2007 : D'entériner l'autorisation accordée à l'Association du Temple Sikh pour la tenue d'un feu d'artifice de type familial le 24 novembre 2007, sur le terrain adjacent au temple, sur la rue Cordner, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations du SPIM. L'organisme a déposé le contrat et le permis de l'artificier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DESCRIPTION

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar Inc. demande la permission à l'arrondissement pour tenir un feu d'artifice de type familial le 29 décembre 2022 de 20 h 30 à 21 h 00 dans le cadre de la fête organisée en l'honneur du 365e anniversaire du Guru Gobind Singh, dernier des dix Gurus du sikhisme et créateur du Khalsa. Environ 500 à 800 participants sont attendus.

Le feu d'artifice est tiré par un artificier professionnel à 20 h 30 sur le terrain adjacent au temple sur la rue Cordner qui n'est pas accessible aux participants.

La permission accordée est conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar Inc. doit respecter les normes et conditions de sécurité durant la tenue du feu, faute de quoi, le feu d'artifice peut être annulé sur le champ.

JUSTIFICATION

Cet événement est susceptible de rassembler des citoyens du quartier et non seulement les utilisateurs du temple, ce qui permettra aux gens du quartier de découvrir leurs voisins. Le service de police a donné son approbation concernant cet événement et plusieurs de ses effectifs seront présents sur les lieux pour assurer la sécurité de tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division communications de la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs transmettra une lettre à tous les riverains du temple pour les informer de la tenue du feu d'artifice.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organisateurs doivent se conformer à tous les règlements et lois concernant la tenue d'un feu d'artifice. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis BRODEUR, Service de police de Montréal
Mathieu LECLAIR, Service de sécurité incendie de Montréal
Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-11-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1222484016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement de tarification numéro LAS-0154

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022;
Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0154 abrogeant et remplaçant le règlement numéro LAS-0147, a été déposé et présenté à la séance du conseil du 5 décembre 2022;

D'adopter le règlement de tarification numéro LAS-0154.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-12-08 16:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222484016

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le règlement de tarification numéro LAS-0154

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement adopte ponctuellement un règlement de tarification afin de mettre à jour les divers tarifs applicables aux services offerts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0367 - LAS-0147 - séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 30 août 2021
CA21 20 0190 - LAS-0141-1 - séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021

DESCRIPTION

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification LAS-0147 actuellement en vigueur.

Les modifications apportées ont trait aux sujets suivants :

- Harmonisation des frais d'ordres de paiement refusés avec le règlement de tarification de la Ville de Montréal
- Définition des organismes associés, partenaires et collaborateurs
- Frais d'étude des demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- Frais d'étude des demandes d'avis préliminaires
- Frais associés aux demandes de démolition

Les tarifs associés à la location, à l'utilisation et aux services offerts par les installations suivantes sont également modifiés :

- Surfaces glacées intérieures
- Espaces de rangement
- Plateaux sportifs
- Piscines extérieures
- Centre récréatif et communautaire de LaSalle
- Centre de tennis
- Complexe aquatique Michel-Leduc
- Centre communautaire et culturel Henri-Lemieux

Nous introduisons également des cours d'initiation aux sports.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 5 décembre 2022

Présentation et dépôt : 5 décembre 2022

Avis public de l'adoption du règlement : 7 décembre 2022

Adoption du règlement : 12 décembre 2022

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-12-08